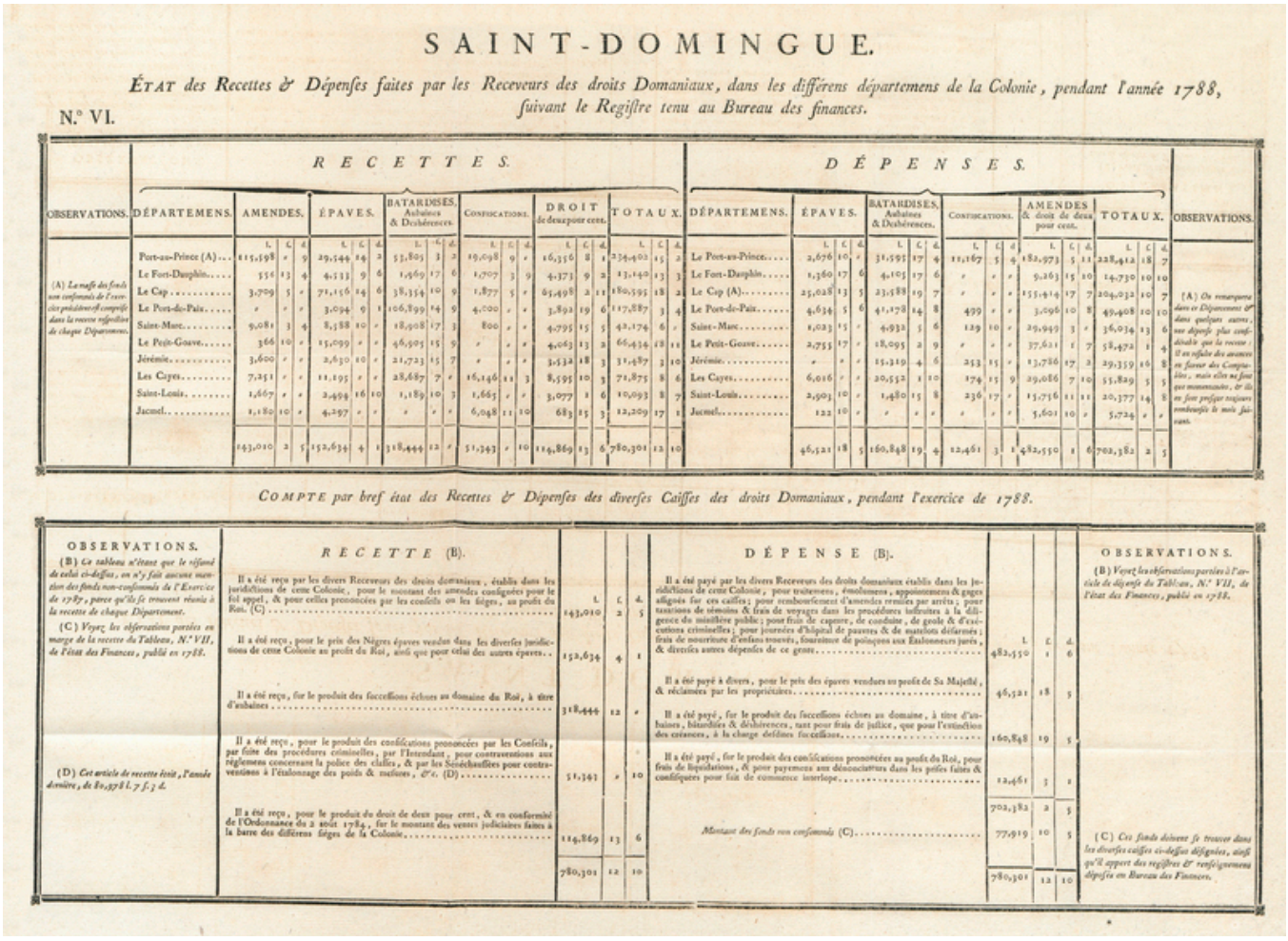


SAINT-DOMINGUE.

État des Recettes & Dépenses faites par les Receveurs des droits Domaniaux, dans les différens départemens de la Colonie, pendant l'année 1788, suivant le Registre tenu au Bureau des finances.

N.° VI.

OBSERVATIONS.	DÉPARTEMENS.	RECETTES. AMENDES.	ÉPAVES.	BATARDISES. Aubaines & Déshérences.	CONFISCATIONS.	DROIT de deux pour cent.	TOTAUX.
		L. s. d.	L. s. d.	L. s. d.	L. s. d.	L. s. d.	L. s. d.
(A) *La masse des fonds non conformés de l'exercice précédent est comprise dans la recette réfléchie de chaque Département.*	Port-au-Prince (A)	115,598 » 9	29,544 14 2	53,805 3 2	19,098 9 »	16,356 8 1	234,402 15 2
	Le Fort-Dauphin	556 13 4	4,533 9 6	1,469 17 6	1,707 3 9	4,373 9 2	13,140 13 3
	Le Cap	3,709 5 »	71,156 14 6	38,354 10 9	1,877 5 »	65,498 2 11	180,595 18 2
	Le Port-de-Paix	» » »	3,034 9 1	106,899 14 9	4,000 » »	3,892 19 6	117,887 3 4
	Saint-Marc	9,081 3 4	8,588 10 »	18,908 17 3	800 » »	4,795 15 5	42,174 6 »
	Le Petit-Goave	366 10 »	15,099 » »	46,505 15 9	» » »	4,063 13 2	66,434 18 11
	Jérémie	3,600 » »	2,830 10 »	21,723 15 7	» » »	3,532 18 3	31,687 3 10
	Les Cayes	7,251 » »	11,195 » »	28,687 7 »	16,146 11 3	8,595 10 3	72,875 8 6
	Saint-Louis	1,667 » »	2,494 16 10	1,189 10 3	1,665 » »	3,077 1 6	10,093 8 7
	Jacmel	1,180 10 »	4,297 » »	» » »	6,048 11 10	683 15 3	12,209 17 1
		143,010 2 5	152,634 4 1	318,444 12 »	51,343 » 10	114,869 13 6	780,301 12 10

OBSERVATIONS.	DÉPARTEMENS.	DÉPENSES. ÉPAVES.	BATARDISES. Aubaines & Déshérences.	CONFISCATIONS.	AMENDES & droit de deux pour cent.	TOTAUX.	OBSERVATIONS.
		L. s. d.	L. s. d.	L. s. d.	L. s. d.	L. s. d.	
(A) *On remarquera dans ce Département & dans quelques autres, une dépense plus considérable que la recette : il en résulte des avances en faveur des Comptables, mais elles ne font que momentanées, & ils en font presser toujours vivement le mois suivant.*	Le Port-au-Prince	2,676 10 »	31,595 17 4	11,167 5 4	182,973 5 11	228,412 18 7	
	Le Fort-Dauphin	1,360 17 6	4,105 17 6	» » »	9,263 15 10	14,730 10 10	
	Le Cap (A)	25,028 13 3	23,588 19 7	» » »	155,414 17 7	204,032 10 7	
	Le Port-de-Paix	4,634 5 6	41,178 14 8	499 » »	3,096 10 8	49,408 10 10	
	Saint-Marc	1,023 15 »	4,932 5 6	129 10 »	29,949 3 »	36,034 13 6	
	Le Petit-Goave	2,755 17 »	18,095 2 9	» » »	37,621 1 7	58,472 1 4	
	Jérémie	» » »	15,219 4 6	253 15 »	13,726 17 2	29,359 16 8	
	Les Cayes	6,016 » »	20,552 1 10	174 15 9	29,086 7 10	55,829 5 5	
	Saint-Louis	2,903 10 »	1,480 15 8	236 17 »	13,736 11 11	20,377 14 8	
	Jacmel	122 10 »	» » »	» » »	5,601 10 »	5,724 » »	
		46,521 18 5	160,848 19 4	12,461 3 1	482,550 1 6	702,382 2 5	

Compte par bref état des Recettes & Dépenses des diverses Caisses des droits Domaniaux, pendant l'exercice de 1788.

OBSERVATIONS.

(B) *Ce tableau n'étant que le résumé de celui ci-dessus, on n'y fait aucune mention des fonds non-conformés de l'Exercice de 1787, parce qu'ils se trouvent réunis à la recette de chaque Département.*

(C) *Voyez les observations portées en marge de la recette du Tableau, N.° VII, de l'État des Finances, publié en 1788.*

(D) *Cet article de recette étoit, l'année dernière, de 80,378 l. 7 f. 3 d.*

RECETTE (B).

	L.	s.	d.
Il a été reçu par les divers Receveurs des droits domaniaux, établis dans les juridictions de cette Colonie, pour le montant des amendes consignées pour le fol appel, & pour celles prononcées par les conseils ou les sièges, au profit du Roi. (C)	143,010	2	5
Il a été reçu, pour le prix des Nègres épaves vendus dans les diverses juridictions de cette Colonie au profit du Roi, ainsi que pour celui des autres épaves	152,634	4	1
Il a été reçu, sur le produit des successions échues au domaine du Roi, à titre d'aubaines	318,444	12	»
Il a été reçu, pour le produit des confiscations prononcées par les Conseils, par suite des procédures criminelles, par l'Intendant, pour contraventions aux réglemens concernant la police des claffes, & par les Sénéchauffées pour contraventions à l'étalonnage des poids & meſures, &c. (D)	51,343	»	10
Il a été reçu, pour le produit du droit de deux pour cent, & en conformité de l'Ordonnance du 2 août 1784, sur le montant des ventes judiciaires faites à la barre des différens sièges de la Colonie	114,869	13	6
	780,301	12	10

DÉPENSE (B).

	L.	s.	d.
Il a été payé par les divers Receveurs des droits domaniaux établis dans les juridictions de cette Colonie, pour traitemens, émolumens, appointemens & gages alloués fur ces caiſſes; pour remboursement d'amendes remises par arrêts; pour taxations de témoins & frais de voyages dans les procédures instruites à la diligence du ministère public; pour frais de capture, de conduite, de geole & d'exécutions criminelles; pour journées d'hôpital de pauvres & de matelots désarmés; frais de nourriture d'enfans trouvés, fourniture de poinçons aux Étalonneurs jurés, & diverses autres dépenses de ce genre	482,550	1	6
Il a été payé à divers, pour le prix des épaves vendues au profit de Sa Majeſté, & réclamées par les propriétaires	46,521	18	5
Il a été payé, sur le produit des successions échues au domaine, à titre d'aubaines, bâtardises & déshérences, tant pour frais de justice, que pour l'extinction des créances, à la charge desdites successions	160,848	19	5
Il a été payé, sur le produit des confiscations prononcées au profit du Roi, pour frais de liquidations, & pour payemens aux dénonciateurs dans les pièces faites & confiquées pour fait de commerce interlope	12,461	3	1
	702,382	2	5
Montant des fonds non conformés (C)	77,919	10	5
	780,301	12	10

OBSERVATIONS.

(B) *Voyez les observations portées à l'article de dépenſe du Tableau, N.° VII, de l'État des Finances, publié en 1788.*

(C) *Ces fonds doivent ſe trouver dans les diverſes caiſſes ci-deſſus déſignées, ainſi qu'il appert des regiſtres & renſeignemens dépoſés au Bureau des Finances.*

Image

Saint-Domingue. Compte par bref état des Recettes & Dépenses des Caisses d'Entepôt, pendant l'Exercice 1788. N° VII. Etat de situation de la Caisse des Consignations poour passage d'esclaves. N° VIII.

Informations

Extrait:	ETAT DES FINANCES DE SAINT-DOMINGUE : CONTENANT LE RÉSUMÉ DES RECETTES & DÉPENSES DE TOUTES LES CAISSES PUBLIQUES DEPUIS LE 1ER JANVIER 1788, JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE DE LA MÊME ANNÉE (FIN DE P.)
Provenances:	Bibliothèque Schœlcher
Type de contenu - document:	Image - Graphique, tableau
Base:	Bibliothèque numérique Manioc
Format:	image/jpeg

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Conditions d'utilisation

Domaine public

Citer ce document

"Saint-Domingue. Compte par bref état des Recettes & Dépenses des Caisses d'Entepôt, pendant l'Exercice 1788. N° VII. Etat de situation de la Caisse des Consignations poour passage d'esclaves. N° VIII.", . Extrait de: *Etat des finances de Saint-Domingue : contenant le résumé des recettes & dépenses de toutes les caisses publiques depuis le 1er janvier 1788, jusqu'au 31 décembre de la même année*, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE , , fin de p.. Bibliothèque numérique Manioc consulté le 22 novembre 2026. Lien: HTTP://WWW.MANIOC.ORG/IMAGES/SCH130100073I1.

© Manioc 2022 - Tous droits réservés